

**ARRETE DE CIRCULATION  
POUR TRAVAUX RUE DE FOUCHERANS**

Le Maire de la commune de Monnières,

VU les articles L 2212.2 et L 2213.1 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la route,

VU les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

CONSIDERANT les travaux réalisés par l'entreprise COLAS – 301 Route de Chilly - BP 9 - 39570 MESSIA SUR SORNE ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique pendant la durée des travaux Rue de Foucherans ;

VU l'intérêt général,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La circulation des véhicules sera interdite, à compter du 8 novembre 2022 jusqu'à la fin des travaux, de jour entre 07h30 et 17h30, exceptionnellement le samedi si besoin.

**ARTICLE 2** : Durant les travaux la circulation sera interdite sauf pour les riverains résidant Rue de Foucherans.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Maire de Monnières, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Monnières, le 6 décembre 2022

Le Maire,  
Patrick VIVERGE

